

~~a/k 1750~~

Nekr V 0002

~~1850. 3.~~

Vernet, Isaac ~~Vernet~~

geb. 1770 gest. 1850



*Extrait du Journal de Genève
Du 7 Déc.*

LE
DERNIER MAGISTRAT
DE 1814

NOTICE

SUR

M. ISAAC VERNET

ANCIEN SYNDIC

NÉ LE 15 AVRIL 1770, MORT LE 2 DÉCEMBRE 1850



IMPRIMERIE DE FERDINAND RAMBOZ ET C^{ie}

1850

LE

DERNIER MAGISTRAT

DE 1814

En voyant la foule nombreuse et de tous rangs, qui formait, il y a trois jours, le funèbre cortège du doyen de notre ancienne magistrature, on pouvait apprécier la place qu'occupait dans l'estime de ses concitoyens celui auquel était rendu ce dernier hommage. Nous rappellerons en quelques mots comment, dans le cours d'une longue carrière, M. l'ancien syndic Vernet

a su mériter les regrets qui accompagnent sa perte et la considération qui s'attache à sa mémoire.

Né en 1770, ISAAC VERNET reçut une éducation soignée, et il montra dès sa jeunesse cet esprit de patriotisme et cette disposition de bienveillante affabilité qui ont fait de lui l'un de nos citoyens les plus dévoués à leur pays et l'un de nos magistrats les plus généralement aimés. Une plume, qui a distillé plus de fiel qu'elle ne s'est laissé arracher d'involontaires éloges, portait alors sur lui un pronostic que sa conduite n'a pas démenti. « Mis à l'abri de tous les vices de la fatuité et de l'arrogance, il sera, disait-elle, un précieux modèle des antiques vertus genevoises, et il n'apportera point au Sénat, où son mérite indique à l'avance sa place, des principes anti-populaires. »

M. Vernet commença sa carrière civile par un service militaire actif, durant le siège que Montesquiou dirigea contre Genève, en 1792. Officier d'état-major, il fut mêlé à toutes

les péripéties que sa patrie eut à subir, soit au dehors, soit au dedans, pendant cette année qui se termina par la chute du gouvernement genevois. Il traversa la crise révolutionnaire de 1794 sans que sa personne, sinon sa fortune, en ressentit les atteintes, et, l'année suivante, il épousa la fille aînée du professeur Marc-Auguste Pictet. La vie de famille et l'étude remplissaient son temps, en attendant que les circonstances lui permissent de rendre à Genève les services qui lui étaient alors interdits.

Lorsqu'il vit s'approcher la catastrophe qui devait mettre un terme à l'existence de la république genevoise, il sollicita, avec d'autres jeunes gens dont les études de droit avaient été interrompues, comme les siennes, par le malheur des temps, le grade d'avocat. Ce grade lui fut conféré, à la suite d'examens soutenus devant la Cour de justice, cinq jours avant l'entrée des Français dans les murs de Genève. Ainsi revêtu d'un caractère qui constatait son aptitude à l'exercice des emplois civils, M. Vernet se vit bientôt appelé à remplir, dans l'administration de sa ville natale, des fonctions qui, sous des

formes différentes, ont sans interruption rempli plus de quarante ans de sa vie. Protégeant, dans le Conseil Municipal, les intérêts présents de Genève, et, dans la Société Economique, les intérêts de son passé et de son avenir, M. Vernet consacra la meilleure partie de son activité aux soins d'une gestion qui concernait directement ses concitoyens.

Il exerçait, en outre, dans les tribunaux, des fonctions qu'il remplissait tant qu'elles furent gratuites, et qu'il refusa lorsqu'on lui offrit de les rendre fixes et salariées. Placé par sa position au nombre des personnes les plus considérables du pays, M. Vernet avait été choisi par le gouvernement français pour présider le collège électoral du département du Léman : distinction purement honorifique qui l'appela à représenter, au couronnement de Napoléon, cette portion de l'Empire, et qui lui valut le titre de chevalier de la Légion d'honneur.

Membre du Conseil Général du département, M. Vernet se trouvait soutenir ainsi avec la Préfecture française, des rapports dont il chercha

à tirer tout le parti possible pour défendre les biens des anciens Genevois, gérés par la Société Economique et convoités par le trésor impérial. Celui-ci prétendait en effet (en violation formelle du Traité de 1798) assimiler ces biens à ceux des communes, dont l'Empereur avait ordonné l'aliénation. Le préfet, éclairé par les observations qui lui furent soumises, rendit un arrêté qui coupait court aux prétentions élevées par l'administration des domaines contre la Société Economique. L'Empereur annula la décision du préfet, et une députation présidée par M. Vernet fut chargée d'aller à Paris, en août 1813, solliciter la révision du décret impérial. Un grave accident survenu à M. Vernet le força de regagner Genève, et les efforts de ses collègues demeurèrent sans succès auprès du grand spoliateur. Les titres de propriété de la Société Economique furent saisis par l'administration de l'enregistrement; mais le directeur de celle-ci, vivement sollicité par M. Vernet, consentit à les rendre encore intacts à leurs légitimes détenteurs, lorsque les armées et les autorités françaises évacuèrent Genève en décembre 1813.

Le jour où disparaissait de nos murs le gouvernement étranger, M. Vernet, qui se trouvait alors sur sa place d'armes, à la tête d'une compagnie de gardes nationaux, reçut l'invitation de se joindre aux magistrats qui allaient, en proclamant le retour de Genève à son indépendance républicaine, constituer un gouvernement provisoire restaurateur. Libre de tout engagement et toujours prêt à prendre sa part dans un acte de courageux patriotisme, M. Vernet accepta sans hésiter l'offre honorable qui lui était faite. Il devint l'un des membres de ce Conseil de 1814, dont il devait être parmi nous le dernier représentant. On sait toutes les difficultés que cette autorité improvisée rencontra sur sa route, de la part du chef autrichien que les nécessités de la guerre rendaient maître de Genève, et comment, après deux mois d'une existence précaire, elle dut forcément disparaître devant la volonté nettement exprimée du général de Bubna.

M. Vernet, en voyant tomber l'essai de restauration, auquel il avait donné les mains pour sauvegarder les intérêts de la patrie, ne pensa

pas que dans cette heure critique il fallût abandonner Genève à l'exclusive discrétion d'un pouvoir militaire étranger. Se réunissant avec quelques-uns de ses collègues, aux membres de la Mairie demeurés à leur poste, il courut les chances dont le retour victorieux des armées françaises aurait été accompagné pour ceux qui, comme lui, avaient osé déclarer Genève affranchie de la souveraineté impériale.

Des pièces officielles, inédites à Genève, ont fait positivement connaître ce que l'on avait pu d'ailleurs pressentir à cet égard sur les volontés de Napoléon. Le 11 janvier 1814, le duc de Feltré, ministre de la guerre, écrivait au maréchal Augereau : « L'Empereur me charge de renouveler à V. E. l'ordre de faire les dispositions nécessaires pour rentrer dans Genève.... La garde nationale doit être immédiatement désarmée.... *V. E. fera prendre en otage tous les individus qui ont formé le gouvernement provisoire, et les enverra en France.* » Et, trois jours après : « S. M. me charge de nouveau de vous faire sentir que la meilleure manière de garantir Lyon est de reprendre Genève.... Si cette opé-

ration réussit, S. M. autorise V. E. à nommer le général Dessaix gouverneur de la place, *avec des pouvoirs extraordinaires...* Aussitôt qu'on y serait entré, *on ferait arrêter les signataires de la proclamation qui a rétabli la république de Genève. Leurs biens seraient séquestrés, et leurs personnes envoyées dans l'intérieur et traitées comme prisonniers d'Etat*(1). » La persévérance de M. Vernet et de ses collègues fut récompensée par la double satisfaction d'avoir couru le péril et d'y avoir échappé. La marche rapide des événements écarta bientôt, en effet, toute cause d'alarme, et le raffermissement de l'ordre européen permit aux citoyens genevois de remettre eux-mêmes à leur tête les magistrats qui, les premiers, avaient proclamé que Genève vivait encore.

Dès lors, l'activité de M. Vernet fut dépensée sans relâche dans les travaux des deux Conseils, dans l'exercice de fonctions judiciaires, dans

(1) Précis historique des opérations de l'armée de Lyon, en 1814, par A. du Casse; Paris, 1849; aux pages 77-78.

l'administration de la Société Economique, dans la présidence de l'œuvre entreprise par la Société Biblique, dans les occupations rurales auxquelles ses connaissances particulières et son grand domaine l'invitaient à se livrer, et, depuis 1820, dans la surveillance de l'école agricole de Carra, à laquelle il avait gratuitement consacré l'un de ses bâtiments de ferme. De 1816 à 1822, il avait rempli la charge de lieutenant civil, et de 1824 à 1830, il fut, à quatre reprises différentes, revêtu du syndicat.

Dès 1818, M. Vernet s'appliqua avec un nouveau zèle, comme président, à soigner les intérêts de la Société Economique, cette liste-civile de l'ancienne souveraineté genevoise, à laquelle une gestion, qui se montrait parfois d'une rigidité minutieuse, n'a pu épargner les reproches mensongers de partialité cupide et de dilapidation, comme on a vu la sottise publique associer également au souvenir du gouvernement de notre Restauration les idées d'obscurantisme et de tyrannie. Ce gouvernement, dont M. Vernet était encore au milieu de nous la fidèle expression, n'a cependant pas été dé-

passé, que nous sachions, dans la pratique d'aucune des qualités qui constituent une magistrature vraiment républicaine. Simplicité de mœurs, amour du devoir, respect profond pour la liberté honnête, dignité sans morgue, désintéressement sans vanterie, dévouement au bien public, et peu de préoccupation de sa propre importance, telles étaient, telles les avons-nous vues chez le magistrat qui nous en conservait la tradition, les formes que revêtait dans les charges publiques le patriotisme genevois.

Tant que M. Vernet se sentit en pleine possession de ses forces, il demeura membre du Conseil d'Etat, dans les délibérations duquel il montra toujours une grande modération politique, et un strict attachement aux mesures de justice et d'équité. Il quitta ce corps en 1833, et fut nommé l'année suivante membre du Conseil Représentatif, où il a siégé jusqu'en 1842. Les dernières années de sa vie se sont écoulées paisiblement dans une retraite où la vivacité de son esprit et la chaleur de ses sentiments répondaient sans faiblir à l'affection si méritée dont l'entouraient sa famille et ses amis. Son

amour de la patrie, toujours vivant, cherchait dans les souvenirs du passé de quoi se consoler, ou, pour mieux dire, de quoi s'affliger plus encore en comparant ce qu'il voyait à ce qu'il avait vu. Le cœur rempli des persuasions d'une foi sincère, ferme dans ses espérances, appuyé sur les promesses dont le chrétien connaît la certitude, il a vu venir avec sérénité la fin de sa belle carrière, et il s'est approché de la mort comme de l'entrée de l'éternelle patrie.

Puisse Genève retrouver un jour des citoyens qui lui ressemblent !

